3e ANNÉE, N° 95. — VENDREDI, 26 MAI 1848.

ON S'ABONNE:
A Constantinople, au Bureau du Journal, *A Galata*.
Dans les villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.
A Malte, chez *M. G. Hoir*, libraire.
A Paris, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.
A Marseille, chez *Mr veuve Cammin et Cie*.
A Londres, chez *Mr M. James Cowie et Sou*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Constantinople ..... un an, 8 colonnes.
" 6 mois, 4
Provinces et Etranger un an. 9
" 6 mois, 5
PRIX DES ANNONCES:
La ligne..... 5 piastres du C.-S.
Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 16

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 26 Mai.

LETTRES SUR SAMSOUN.

3e Lettre. (1)

Samsoun.— 1848.

Monsieur,

Dans ma précédente lettre, je vous ai dit quelles étaient les tristes conséquences du mauvais état des routes de ces contrées; dans celle-ci, j'essaierai de vous démontrer que la création d'un bon système de viabilité ne serait encore qu'une œuvre imparfaite, — pour le but que nous nous proposons, — si elle ne se combinait pas avec l'établissement simultané d'un bon port. Où serait, dites-moi, l'utilité pour le spéculateur, à déposer ses marchandises au lieu d'embarquement, lorsque dans la saison même où il y aurait, pour lui, convenance à les expédier, il est obligé de se croiser les bras, faute de bâtimens à voiles, qui d'ailleurs n'apparaissent sur cette rade que depuis le commencement d'octobre jusqu'à la mi-mars environ? Or, c'est précisément dans l'intervalle de ces 6 mois, qu'a lieu le gel du Danube et du port d'Odessa, et qu'il y aurait, par conséquent, profit immense pour Samsoun, à approvisionner la capitale de subsistances qui lui font périodiquement défaut. Tous les bâtimens, il est vrai, ne s'aventureraient pas à entreprendre une aussi longue traversée au plus fort de l'hiver; mais si Samsoun avait un bon port, combien n'y feraient-ils pas leur hivernage pour être prêts, au commencement de mars, à appareiller pour Constantinople, tandis qu'en l'état, à peine se préparent-ils à venir ici à l'époque plus haut indiquée.

C'en est donc assez pour prouver que le manque de bonnes routes et d'un port sûr porte principalement préjudice au commerce des comestibles, le plus important de cette province. J'ajouterai que si les bateaux à vapeur qui parcourent cette côte toute l'année, en touchant à Sinope, Samsoun et Trébisonde suppléent les bâtimens à voiles pour l'écoulement des marchandises d'importation et d'exportation, il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'ils souffrent eux aussi, du mauvais état des routes, comme cela a été observé avec raison dans le mois de novembre dernier, à l'époque de la foire de Zilé.

Nonobstant toutes ces difficultés, d'importantes transactions ont lieu chaque année à cette foire; il s'y vend une infinité d'articles d'importation et d'exportation de tout genre, et les spéculateurs y accourent en foule de toutes les parties de l'Asie. Elle est fréquentée par d'innombrables caravanes de Damas, d'Alep, de Bagdad, de Mossoul, d'Erzeroum et de Perse, sans compter les provinces voisines. Les marchandises provenant de la capitale sont débarquées à Samsoun pour être transportées à cette foire, dont le montant des transactions de cette année s'est élevé, d'après des calculs approximatifs basés sur les rapports de personnes qui en faisaient partie, à la somme assez ronde de 40 millions de piastres. Remarquons que ce chiffre eût été bien plus élevé, si plusieurs personnes n'eussent été retardées avec leurs marchandises à cause du mauvais état des chemins. On est donc amené à conclure que si, malgré tant de contrariétés, ceux qui fréquentent cette foire, obtiennent de pareils résultats, combien ces résultats ne seraient-ils pas plus grands encore, si, au moyen d'un bon système de viabilité, l'on dégrevait le commerce des dépenses qu'il est forcé de subir et qu'on l'affranchît des désagrémens et des dangers sans nombre auquel il est en tout temps exposé! Outre qu'elle faciliterait le transport des marchandises et de voyageurs, en abrégeant les distances et en diminuant les dépenses, la création de bonnes routes rendrait plus active et plus efficace la surveillance d'assez nombreuses gens qui font métier d'assassins et de détrousseurs de passans.

Avec des routes convenables, la Poste impériale de Samsoun pourrait être mieux organisée et devenir la source d'un important revenu pour l'état, qui n'en retire que peu ou point de profit, si l'on considère les versemens que ce service fait au Trésor. Présentement, la Poste de Samsoun ne reçoit que des lettres; elle perd le produit d'une infinité de groups que l'on expédie dans l'intérieur ou que l'on en reçoit par l'entremise de courriers expédiés *ad hoc*; et pourtant, quels avantages ne retirerait pas l'administration ottomane de l'organisation de diligences périodiques qui transporteraient et groups et voyageurs d'un point à l'autre de ces contrées!

Agréez, etc., etc.

T. V. D.

(1) Voir le *Journal de Constantinople* des 11 et 21 mai.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que nous les avions informés, il y a déjà quelque temps, qu'on élaborait au ministère du commerce la rédaction d'un code de commerce, calqué, en grande partie, sur le code français. Ce travail important a été poussé avec un soin et une activité qui font le plus grand honneur à S. Exc. Riza pacha, ex-ministre du commerce, ainsi qu'aux hommes spéciaux qui en étaient chargés. A peine achevé, le nouveau code a été envoyé à la S. Porte pour y être soumis à la sanction du grand conseil de justice. Examiné scrupuleusement dans différentes réunions de ce conseil, ce travail a été approuvé et vient de recevoir la sanction Impériale. Un *boulouroulds* ou ordre du Grand-Vézir charge le ministre du commerce de toutes les mesures préliminaires qui doivent en assurer l'exécution. La Porte, par un *memoraduma* remis ces jours derniers à toutes les légations, et dont nous donnons ci-après la traduction, a demandé qu'un drogman de chaque mission fût délégué au ministère du commerce pour assister à la lecture de ce *boulouroulds*. Cette réunion a eu lieu mercredi dernier, sous la présidence de S. Exc. Kiamil pacha; lecture a été faite du *boulouroulds* qui annonce la rédaction définitive du nouveau code, composé de 360 articles environ. Il sera traduit en différentes langues et publié dans tout l'Empire. Toutefois, il reste encore quelques formalités à remplir, et la promulgation n'en aura lieu que dans quelques mois. Un terme sera fixé aussi pour la mise en vigueur de ce nouveau code. Il sera communiqué officiellement aux missions européennes, qui s'empresseront, nous en sommes persuadés, de l'accepter comme une œuvre de réforme utile et profitable aux intérêts du commerce tant indigène qu'étranger.

Nous ne saurions trop féliciter le gouvernement impérial d'une mesure aussi sage. C'est une réforme d'une immense portée, qui peut, à juste titre, être classée en première ligne parmi celles qui contribueront le plus puissamment à l'œuvre de regénération que poursuit la Turquie avec tant de persévérance.

MEMORANDUM.

Il serait superflu de démontrer que le commerce est la cause première de la prospérité de tout empire et la meilleure base du bien-être de ses habitans. S. M. I. le Sultan a jugé nécessaire d'asseoir, sur de solides fondemens, le commerce, objet de tant de soins et de donner aux négocians, dans leurs transactions commerciales, toutes les améliorations et toutes les facilités voulues. Les négocians de notre empire, dans leurs opérations continuelles avec les négocians étrangers résidant en Turquie, se trouvaient naturellement avoir avec eux des contestations; et bien qu'elles fussent jugées au ministère du commerce par un tribunal composé de négocians recommandables de diverses nations, il n'y avait en jusqu'à présent aucune règle absolue pour ces sortes d'affaires. — Il est reconnu que des difficultés de toutes sortes se présentent dans les procès et les contestations qu'engendre le commerce; aussi uniquement au par la bienveillante intention d'en améliorer les conditions pour les négocians, S. M. le Sultan avait précisément ordonné la composition d'un code rédigé conformément aux coutumes existantes pour le commerce et aux lois généralement en vigueur dans l'Empire. Ce code est maintenant terminé, et l'on s'occupe d'en imprimer un grand nombre d'exemplaires, afin que les notions qu'il renferme puissent être portées à la connaissance des sujets et des négocians, soit Turcs, soit des autres nations, et que, sachant quel sera dénommais le point de départ dans l'examen des contestations commerciales et surtout des faillites qui présentent des ces minutieux et compliqués, ils aient soin d'y conformer leurs registres et leurs papiers.

S. M. I. ayant enfin ordonné qu'il en fût officiellement donné connaissance, nous commençons d'abord par en aviser V. E., et pour qu'elle veuille bien faire savoir à ses nationaux que ce code sera désormais obligatoire, nous vous prions de vouloir bien donner vos soins à ce qu'un drogman de votre ambassade ait mission de venir, ainsi que cela aura lieu pour les autres ambassades, au tribunal de commerce, réuni à cet effet, samedi prochain, à 7 heures, afin d'assister à la lecture qui y sera faite du code de commerce.

X

La situation de la Grèce ne semble pas devoir s'améliorer de si tôt; toutefois on annonce que l'insurrection de la Phtiotide touche presqu'à sa fin. Les principaux meneurs étaient, dit-on, déjà entre les mains du gouvernement. Velentsas ayant été forcé de se réfugier sur le territoire ottoman, les troupes royales l'y auraient poursuivi et il en serait résulté un conflit, entre ces dernières et les troupes ottomanes.

Le gouvernement vient de faire publier, dans les provinces, un document qui y a produit une assez grande sensation. Le *Courrier d'Athènes* du 19 mai, qui le reproduit, en garantit l'exactitude. Ce document adressé sous forme de circulaire, par M. Persiany chargé d'affaires de Russie, aux consuls de cette puissance en Grèce, a été rédigé à la suite d'une communication de M. le comte de Brunow, ambassadeur russe à Londres. Il est ainsi conçu :

« Athènes, 27 avril/9 mai, 1848.

« Monsieur,

« Dans un moment où l'esprit révolutionnaire, qui désorganise la plupart des états de l'Europe, semble atteindre de sa contagion le pays où je suis appelé à résider, il est de mon devoir de vous adresser, comme supplément aux instructions dont vous êtes muni, quelques directions qui pourront servir à guider votre attitude et votre langage dans les circonstances graves où nous nous trouvons aujourd'hui.

« L'existence politique de la Grèce est liée au sort de la monarchie; l'ordre monarchique violé, ce pays entrerait dans la situation où il se trouvait avant d'avoir été élevé au rang d'un état indépendant.

« Tous les hommes bien pensans, quelle que soit l'opinion à laquelle ils appartiennent, doivent sentir le besoin de se rallier autour du trône, afin de préserver la Grèce des malheurs d'une perturbation générale. Quiconque tourherait à la royauté se rendra coupable de livrer au néant les transactions formelles sur lesquelles repose la reconnaissance de l'indépendance nationale de la Grèce.

« Que tous les Grecs qui tiennent à conserver à leur pays le rang qu'il occupe parmi les états européens, se pénètrent bien de cette vérité; elle est la condition irrévocable de leur existence politique.

« Vous ne saurier assez vous appliquer, Monsieur, à leur faire comprendre et agréer ces principes; ils doivent présider à vos paroles comme à vos actes dans tous les cas où votre position vous mettrait en mesure soit d'agir, soit de donner un conseil bienfaisant. Vous voudrez bien, en même tems, et redoublant de vigilance, tenir la légation Impériale au courant de toute circonstance qui serait de nature à fixer l'attention sérieuse du gouvernement Impérial. »

Dans notre numéro du 1er mai, nous avons annoncé, d'après des lettres de Tébriz, que Bahaman-Mirza, frère du Chah de Perse, s'était réfugié dans la légation russe de Téhéran, et que des communications très vives avaient eu lieu à cette occasion, entre Hadji-Mirza-Aghassi, premier ministre du roi, et le prince Dolgorouki. On sait que Bahaman-Mirza n'avait pris ce parti qu'à la suite de la demande qui lui était faite par le Chah de rendre ses comptes relativement à la province de l'Azerbaïdjan, dont il était gouverneur-général.

Par de nouvelles lettres qui nous sont arrivées de Tébriz, nous apprenons que le gouvernement russe a invité Bahaman-Mirza à régler ses comptes avec Hadji-Mirza Aghassi, en présence du prince Dolgorouki, et à se rendre ensuite en Russie avec la garantie, de la part du ministère persan, qu'il ne sera rien tenté contre ce prince durant son voyage.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que S. Exc. Mirza-Mahamad-Ali-Khan, ambassadeur extraordinaire du roi de Perse près la S. Porte, avait été reçu en audience, le 20 de ce mois, par le Sultan. Voici le discours que S. Exc. a prononcé à cette occasion :

« Mon auguste et gracieux maître, égal à Djem en puissance, le très-glorieux souverain de la Perse, a daigné me confier la haute mission qu'en cet heureux moment j'ai l'honneur de remplir, en exprimant devant votre trône, dont l'éclat efface celui du soleil, les sentimens d'amitié qui l'animent envers Votre Majesté Impériale. En même temps, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté Impériale cette lettre de créance de la part du très haut et très puissant souverain de la Perse, mon bienfaiteur auguste. C'est avec joie qu'il a vu la solution du différend qui partageait les deux hautes puissances musulmanes, et qu'il a ratifié le traité d'Erzeroum, dont la conclusion a été le fruit de la sagesse et de l'esprit de conciliation des plénipotentiaires respectifs.

« Puissent les liens qui viennent d'unir ces deux hautes puissances de l'Orient ne se relâcher jamais! Heureux si par mes soins et mes efforts je puis, très-glorieux monarque, contribuer à maintenir la bonne harmonie entre les deux Etats! Plaise au Ciel que rien ne vienne altérer l'heureux accord qui doit régner entre eux : c'est là l'objet de mes vœux ardens. »

On lit dans la *Gazette d'Etat* :

« Il a été porté à la connaissance de S. M. I. que dans les foires qui se tiennent, à certaines époques fixées, à Balukly, à Koply, à Yeband Boghaz, à Alemdogh, à Qozyandjiq, à Arnaout-Keui et à Thérapia, il était perçu des marchands, comme droits sur les tentes, des sommes de 5 et de 10 piastres que les cawas gardaient comme bénéfice.....

« Bien que dans les foires qui se tiennent au dehors; ils soit d'usage de percevoir certains droits pour le trésor impérial, considérant que les droits perçus aux foires susmentionnées ne sont plus des droits de même nature, mais un gain que se constituent les cawas, et qu'il est de la justice impériale de les faire cesser; considérant surtout que les marchands qui se rassemblent à ces foires sont des gens pauvres pour qui l'acquitt-ment d'un semblable impôt est onéreux, et que l'abolir, c'est attirer sur S. M. I. des prières et des vœux de prospérité, à l'avenir, dans les foires qui se tiendront aux endroits ci-dessus mentionnés, aucun employé du Zabtié ou toute autre personne, quelle qu'elle soit, ne devra percevoir un para d'impôt sur les artisans ou autres, S. M. I. voulant qu'à l'ombre de sa puissance ses sujets jouissent d'un parfait repos, que personne ne se permette d'agir contrairement à ces ordres!

« Il devra expressément être tenu la main à ce que personne dans ces foires ne se permette de vendre des liqueurs enivrantes, et à ce que les réglemens de police intérieure soient observés.

« Ces ordres impériaux ont été notifiés et recommandés par *boulouroulds* de S. A. le Grand-Vézir à toutes les autorités que de droit. Nous en donnons avis ici pour que ces choses soient connues, et que l'on n'oublie pas de faire des vœux pour la conservation de la vie, de la grandeur et de la puissance de S. M. le Sultan. »

Dimanche dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Hier jeudi, un conseil privé des ministres a également eu lieu à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Par ordonnance Impériale en date du 21 mai :

Edib efendi, membre du bureau de l'Amedji, est nommé sous-secrétaire d'état au département des affaires étrangères en remplacement de Téfik efendi, démis de ses fonctions;

Naïli bey, premier secrétaire du conseil suprême de justice, est nommé membre du même conseil, en remplacement de Nafiz pacha, ministre des finances;

Tala'at efendi, deuxième secrétaire du conseil suprême de justice, est nommé premier secrétaire du même conseil en remplacement de Naïli bey;

Osmam bey, membre du bureau de l'Amedji, est nommé deuxième secrétaire du conseil suprême de justice, en remplacement de Tala'at efendi.

Tala'at efendi devant se rendre en mission, ses fonctions de premier secrétaire du conseil suprême de justice seront remplies, durant son absence, par Rachid efendi, *mumeïs* (correcteur) du bureau du mektoubji.

Par ordonnance Impériale en date du même jour :

Chéfik bey, membre du bureau de l'Amedji, est promu au grade de fonctionnaire du second rang de la première classe.

Sarim bey, agent de plusieurs gouverneurs de province, est nommé Capoukéhaya de Sami-Béhir pacha, gouverneur de Castamony.

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui vendredi, le Sultan s'est rendu avec sa suite ordinaire à la mosquée Arnaout-Keui, pour y assister à la prière de midi.

— Après la conquête de la Syrie et de l'Egypte par Sélim Ier, ce souverain transporta à Constantinople les saintes reliques qui se composent de l'étendard sacré, du manteau du prophète, d'armes anciennes, etc. Les appartemens où ces reliques sont déposées étant en réparation, elles ont été transportées lundi dernier à la mosquée de Sélim Ier. Le Sultan, le Grand-Vézir, le Cheikh-ul-Islam, les ministres et les hauts fonctionnaires des diverses administrations ont assisté à la cérémonie de cette translation.

— Le Sultan, qui est très habile dans l'exercice du tir au fusil, s'est rendu à Flamour, dimanche dernier, avec sa suite ordinaire, et s'est livré à cet exercice une partie de la journée.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que les réparations du *Nourretié*, qui se trouve dans le bassin de carénage depuis un an, étant terminées, ce vaisseau allait prendre la mer, ainsi que le bateau à vapeur *Taïf*, dont la mise à l'eau eut lieu l'an dernier, et qui était resté dans le port pour y recevoir quelques changemens et sa complète installation. C'est demain samedi que cette double opération aura lieu en présence du Sultan, des ministres et hauts fonctionnaires des diverses administrations. S. A. le grand-amiral, Méhémet-Ali pacha, n'a rien négligé pour donner à cette cérémonie la plus grande solennité.

— Ahmet-Pacha, ex-vice-amiral, est nommé membre du conseil de l'amirauté.

— Raghib-Pacha, ex-vice-amiral, est nommé directeur de l'Ecole de Marine.

— Edib efendi, dont nous annoncons plus haut la nomination au poste de sous-secrétaire d'état au département des affaires étrangères, est frère de S. A. le Grand-Vézir, Sarim pacha, et était le plus ancien employé du bureau de l'Amedji.

— Mercredi dernier, le ministre des Etats-Unis d'Amérique s'est rendu à la Porte, où il a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille du 5 mai :

« M. le général de division Aupick, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé hier au soir dans notre ville, d'où il repartira dans quelques jours pour se rendre à son poste.

« Cet officier-général joint aux plus grands talents militaires et à une énergie au-dessus de tout éloge, une supériorité d'intelligence qui lui assure une brillante place dans la carrière diplomatique qui vient de s'ouvrir devant lui. »

— On nous écrit de Vienne :

« Sir Stratford Canning est parti le 8 de cette ville pour se rendre à Constantinople en passant par Munich et Athènes. »

— Mme de Titow, qui se rendit en Italie, il y a environ deux ans, pour raison de santé, et qui en dernier lieu, se trouvait à Naples, est arrivée avant-hier à Constantinople, sur le bateau à vapeur français *l'Euroras*. Ce retour a été accueilli avec joie par la haute société de Péra.

— Tala'at efendi qui, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, a reçu de la Porte la mission de se rendre dans les principautés de Moldavie et de Valachie, partira pour sa destination dans le courant de la semaine prochaine.

— L'intendant, le trésorier et le mohurdar de S. A. Halil pacha, président du conseil suprême de justice, vient de recevoir la décoration du Nichan-Iftichar en brillans.

— Raouf bey, fils de S. Exc. Rifa'at pacha, ministre des affaires étrangeres, et Asmi bey, mohurdar de S. Exc. Chékib efendi, ambassadeur à Vienne, sont nommés membres du bureau de l'Amedji, par suite de la nomination à de nouvelles fonctions d'Edib efendi et d'Osman efendi, qui faisaient partie de ce bureau.

— Abdul-Vehhab, agent de S. Exc. le général en chef de l'armée d'Anatolie, a été nommé Cipoudji-Bachi.

— Sabri efendi, dont nous avons annoncé la mission pour Smyrne, est parti mardi dernier pour se rendre à sa destination.

— Nous avons annoncé que la mission en Turquie de M. Poirel, ingénieur français, était terminée. M. Poirel s'embarque demain sur le paquebot-poste l'*Euroras* pour retourner en France. Lundi dernier, M. Poirel s'est rendu à la Porte pour faire sa visite de départ à S. Exc. Rifa'at Pacha, ministre des affaires étrangères, à S. Exc. Fuad efendi, directeur du bureau de l'Amedji, et au premier interprète du divan impérial, Emin efendi.

— Parmi les riches cadeaux envoyés au Pape par le Sultan et qui ont été remis à Mgr Ferrieri avant son départ pour Rome, se trouvent pour S. E. une tabatière enrichie de brillans de la valeur de 50,000 piastres, et une décoration du Nich-Iftihar, également enrichie de brillans, qui en vaut 30,000.

— Avant le départ de Mgr. Ferrieri, M. Séraïn Manasse, membre du bureau de la traduction de la Porte, et Don Stéfano, vékil du patriarche arménien-catholique, qui, durant la mission de l'ambassadeur du Pape à Constantinople, ont rempli près de lui les fonctions de mahumandars, ont reçu chacun de S. E. une boîte contenant sept mille piles dont une en or et les autres en argent.

A l'occasion de ses fonctions près de l'ambassadeur du Pape, M. Séraïn Manasse doit recevoir de la Porte une gratification de 10,000 piastres.

— Par décision du ministre des affaires étrangères de la République Française, M. Edmond de Lesseps, consul de France à Tarsous, est nommé en la même qualité à Alep, en remplacement de M. Desgreaux de Saint-Sauveur; admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Jos Damiani est nommé vice-consul de France à Jaffa en remplacement de M. J. Philibert.

— On lit dans les journaux français :

« M. Melcon David vient d'être nommé, par ordre de S. M. le Chah de Perse, interprète auprès de l'ambassadeur persan à Constantinople.»

— M. de Mattei, agent consulaire d'Autriche à Samsoun, qui se trouve à Constantinople depuis quelques jours, part aujourd'hui pour retourner à son poste.

— Par le bateau à vapeur français l'*Euroras*, M. V. Heussu, consul de Belgique à Odessa, est arrivé avant-hier à Constantinople d'où il doit repartir dans quelques jours pour se rendre à son poste.

— On lit dans le *Journal d'Odessa* du 19 mai, sous la rubrique de St-Pétersbourg, 25 avril :

« Hier dimanche, 25 avril, S. A. M. le Prince Michel Obrénovitch, ci-devant régent de Servie, se rendant à Vienne, a eu l'honneur de prendre congé de LL. MM. l'empereur et l'impératrice.

— M. Jean Mailly, courrier de l'ancienne république française, est mort à Péra le 19 de ce mois, à la suite d'une maladie chronique, résultat de douze années de fatigues inhérentes à sa carrière. A une époque où les communications entre Constantinople et Paris étaient pleines de difficultés, il fit ce voyage en seize jours pour porter à Bonaparte des dépêches du plus haut intérêt. C'était un grand effort, et